AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C2533
FR0000124414-FS0777

28 septembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GASCOGNE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 septembre 2021, complété par un courrier reçu le 27 septembre 2021, la société Electricité et Eaux de Madagascar (Spaces Les Halles, 40 rue du Louvre, 75001 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 septembre 2021, le seuil de 15% du capital de la société GASCOGNE et détenir 3 642 326 actions GASCOGNE représentant 7 044 416 droits de vote, soit 14,98% du capital et 15,35% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GASCOGNE sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 24 320 052 actions représentant 45 899 304 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.